AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 10-7-75 064260

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (78) 60-95-87 (Postes 426 et 427)

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F

C. C. P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

Bulletin N° 37 — Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région — 4 Juillet 1975

VIGNE

Mildiou, Black-rot - L'activité de ces maladies reste très limitée. Un nouveau traitement dès réception ne s'impose que dans les régions touchées par les orages des 27 et 29 Juin soit :
- Loire au nord de la ligne Noirétable - Chazelles ;
- Moitié sud-est du Beaujolais ;
- Cévennes ;
- au sud-est d'une ligne : Aubenas - Tournon - St Etienne de St Geoirs - Aix les Bains - Annecy - Gex.

Botrytis - La protection sera maintenue jusqu'à la fermeture de la grappe.

Vers de la grappe - Le second vol affecte déjà les régions chaudes de la Circonscription. Un premier traitement contre la 2e génération de chenilles sera appliqué dès réception (produits préventifs) ou avant le 13 Juillet (produits à action en profondeur), sur tous les vignobles situés au dessous de 200 m en aval de Tournon et Romans, au dessous de 150 m en amont. Ces limites pourront être déplacées de 30 à 40 m en plus ou en moins suivant l'exposition.

ARBRES FRUITIERS

Tavelures - Un examen minutieux des plantations vers le 8 Juillet permettra de décider le cas échéant la suspension des traitements en l'absence totale de la maladie.

Carpocapse - Etendre le 1er traitement entre le 7 et le 10 Juillet aux régions non encore concernées soit 1, 2, 32, 34, 48, 49, 65, 67, 86, 91, 93, 109, 112, 117, 127, 149 et 150.

Dans les autres régions maintenir la protection en espaçant plus ou moins les traitements au gré de l'importance des précipitations et des températures moyennes (à l'extrème dès après une très forte précipitation ou au contraire au bout de 15 jours de temps froid et sec prolongé).

Tordeuse orientale - Malgré un net fléchissement local du 1er vol, dans les régions les moins précoces, et du fait de l'extension progressive du second vol et de la faiblesse générale de la récolte, il n'est nulle part possible d'interrompre la protection.

CULTURES DIVERSES

Mildiou et Alternaria de la pomme de terre et de la tomate - La protection devra être étendue dès réception aux altitudes supérieures non encore concernées et maintenue ailleurs.

Pyrale du maïs - Les populations d'insectes encore faibles et l'état des maïs ne justifient pas une intervention immédiate. Les traitements ne seront décidés que sur des maïs bien développés après le début du stade panicule visible du 10 au 20 juillet au sud de Vienne - entre le 15 et 25 juillet pour les autres régions.

L'Ingénieur d'Agronomie chargé des Avertissements Agricoles

P. LATARD.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie Chef de la Circonscription Rhône-Alpes

A. PITHIOUD.

P217

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes - Directeur-Gérant : L. BOUYX.